

<b>TROPICALAW</b>	<b>Programme / fiche pédagogique : formation Droit Numérique</b>
	<b>Version Septembre 2025</b>

## Public visé :

Entrepreneurs, dirigeants et co-dirigeants de start-ups, ingénieurs informatiques, programmeurs robotiques, créateurs de logiciels et de bases de données, codeurs, développeurs d'application web et/ou application mobile, techniciens SSI, data analyste, community manager, graphistes et designers numériques, également tous les métiers touchant au marketing, à la performance commerciale de vente en ligne, enfin les juristes et salariés du secteurs publics.

Une durée d'activité professionnelle n'est pas nécessaire, pour suivre cette formation, dès lors qu'elle est tous publics.

## Pré requis :

Il y a des prérequis à avoir, afin de pouvoir suivre la formation en droit du numérique, à savoir :

- Avoir des connaissances en gestion et création d'entreprise.
- S'intéresser à la vente de biens et de services en ligne.
- Avoir conscience des risques de sécurité et les dangers d'exposer son entreprise sur internet.
  - Avoir un engouement pour les outils digitaux, objets connectés et les nouvelles technologies (GAFAM, Métaverse, Univers 3D, Crypto, NFT's, domotique, smart city).

## Objectif(s) pédagogique (s)

*Appliquer les savoirs suivants :*

*1 : portant sur la donnée*

- utiliser un logiciel juridique.
- faire de l'analyse de donnée.

*2 : portant sur l'e-commerce*

- reconnaître un contrat en ligne.
- entamer et respecter la conformité associée aux sites internet.

*3 : portant sur l'IP/IT*

- apporter les protections juridiques à l'exposition de sa marque sur internet.
- tirer un avantage juridique à la création d'une œuvre numérique exploitable.

#### 4 : portant sur la cybersécurité

- reconnaître un cyberespace sécurisé.
- connaître la procédure en cas d'infractions portant sur une donnée.

#### Utiliser les savoir-faire suivants : 1

##### : portant sur la donnée

- accéder à une information juridique fiable.
- savoir sur quoi un Juge peut se baser pour rendre un jugement, une décision de justice, un verdict à l'issu d'un litige numérique (*lire, déchiffrer un arrêt*)
- protéger les données personnelles confiées durant son activité, à l'aide d'un process (*collecte, traitement, analyse d'impact cahier des charge, sous-traitance*).

##### 2 : portant sur l'e-commerce

- respecter les règles relatives aux secrets des correspondances et industriel.
- respecter les règles pour la confiance en l'économie numérique.

##### 3 : portant sur l'IP/IT

- protéger son patrimoine informationnel.

##### 4 : portant sur la cybersécurité

- appliquer des règles d'éthique à la conception d'un programme.
- Protéger ses accès utilisateurs sur son poste de travail personnel.

#### Sur les compétences :

##### 1 : portant sur la donnée

: protéger les données nécessaires à son activité.

##### 2 : portant sur l'e-commerce :

: contracter en ligne avec des hébergeurs web et fournisseurs d'accès à internet en respectant les textes.

##### 3 : portant sur l'IP/IT :

: enrichir son patrimoine immatériel.

##### 4 : portant sur la cybersécurité

: être vigilant sur son poste de travail.

#### Durant la formation les stagiaires apprendront à :

1 : portant sur la donnée : - analyser des contentieux numériques : circuit judiciaire en cas d'atteinte aux données.

2 : portant sur l'e-commerce : identifier les mentions obligatoires et le formalisme des contrats électronique. L'authentification de l'écrit par une signature électronique.

3 : portant sur l'IP/IT : - connaître la procédure d'enregistrement et de dépôt auprès des organes tels que : l'INPI, AFNIC, APP.

4 : portant sur la cybersécurité : - analyser des contentieux numériques : circuit judiciaire en cas d'atteinte aux systèmes.

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- *Cerner une décision de justice en matière numérique,*
- *Eviter les contentieux numériques,*
- Anticiper des décisions de justice grâce aux procédés algorithmiques
- *Comprendre les enjeux de digitalisation et d'automatisation d'actes juridiques,*
- *Conclure un contrat informatique à distance,*
- *Identifier une donnée à caractère personnelle,*
- ~~Protéger juridiquement leur site internet pour leur activité,~~
- *Identifier des cyberattaques avec leur régime de responsabilité,*
- *Prendre en considération le mécanisme d'élaboration d'un logiciel, base de données juridiques.*

## Durée et modalité d'organisation : :

- Sur la durée globale de la formation :

Toute l'année, sauf jours fériés et chômés ainsi que les périodes de vacances scolaires.

Formation globale de 35h – qui s'étale sur 5 journées de 7 heures.

8h-12h = 4h le matin. Puis, 13h-16h = 3h l'après-midi.

- Sur l'organisation par séances :

### Journée n°1 - Module n°1 : Le droit de la donnée

Séance 1 :

Matinée : 8h-12h : étude et analyse du texte RGPD : son contexte, ses enjeux, ses principes, ses acteurs et ses sanctions.

Séance 2 :

Après-Midi : 13h-16h : étude et analyse de décisions de justice, de jurisprudences, : comment éviter un contentieux devant les tribunaux en matière de protection de la donnée personnelle.

### Journée n°2 Module 2 :Le droit du e-commerce

Séance 3

Matinée : 8h-10h30 : (1ère partie de la séance) : conformité des sites internet, les mentions légales et obligatoires sur les sites internet, les cookies, les contrats à titre onéreux conclus à distance sur les sites internet (CGV).

(2ème partie de la séance) : Droit de la communication électronique : la protection juridique des messageries électroniques.

Séance 4 :

Après-Midi : 10h30-16h Le droit des contrats électroniques et informatiques

- Le cybermarchand. Les contrats présents sur une marketplaces. La conformité des contrats de vente, de location et d'achat d'un service web/en ligne (*hébergement, fournisseur d'accès*).

Contrats portant sur un produit informatique (*logiciels, bases de données, objets robotisés*) au sein d'une marketplaces.

But : éviter les cyberattaques sur une marketplace : paralysie contractuelle.

Journée n°3 : Le droit des propriétés intellectuelles

Séance 5 :

Matinée : 8h-9h30 : Présentation, panorama des 4 propriétés intellectuelles : droit moraux et patrimoniaux.

9h30-10h30 : Protection des sites internet par les propriétés intellectuelles (*logo, marques,*

*graphisme,*

*direction de publication).*

10h30-12h : Protection des bases de données : droit sui generis du concepteur, programmeur du

Séance 6 :

Après-Midi : 13h-14h

Procédure d'enregistrement de dépôt et antériorité : Sur le site de l'INPI, AFNIC, APP.

14h-16h : Contentieux (Avocats/Tribunaux), régime de contrefaçon en cas d'atteinte aux œuvres numériques : procédure judiciaire responsabilité et sanctions.

:

Présentation, panorama des différentes cyberattaques (tableaux).

La justice et la cybersécurité : les grandes lois - les conséquences juridiques pour une entreprise et ses salariés en cas de cyberattaques.

Journée n°4 Le droit de la cybersécurité

Séance 7 :

Matinée : 8h-9h30 :

9h30-12h : Les atteintes sur les Système de Traitement Automatisé de Données (STAD)  
- *illustration avec des décisions de justice et de la CNIL.*

Séance 8 :

Après-Midi: 13h-16h

Le cyberespace réglementé. La souveraineté numérique des données.

La donnée dans le cyberespace. La cyberdéfense (*moyens de riposte informatique : cyberguerre et militaire et solutions juridiques*).

Journée n°5 :

Matinée : 8h-10h :

10h-12h : Moyens de sécurité (*cryptographique, chiffrement et biométrie*) associés à la fiabilité des procédures judiciaires, authentification d'écrits juridiques : principes d'identification et d'authentification.

Informatique, mathématiques et Justice : la justice prédictive (*algorithmes, IA et le Juge*).

Après-Midi 13h-14h30 :

Les grands textes en matière de conception d'engins autonomes, intelligents.

Les chartes éthiques et déontologiques des concepteurs, ingénieurs, programmeurs de machine.

14h30-16h : Régime et partage de responsabilité judiciaire en cas de défaut ou de défaillance technique de la machine.

Formation dispensée essentiellement en présentiel.

Groupe variant entre 10 à 15 inscrits par session.

## Lieux :

INTRA ou INTER.

## Accessibilité :

*Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation).*

*Pour toute situation de handicap merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.*

## Délai d'accès :

*Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation .*

Jusqu'à 2 semaines avant le début du module et en fonction des places restantes .

## Tarifs

Le prix de la prestation est fixé à 90 euros TTC de l'heure par module.

Le coût revient donc à 3 150 euros, pour une formation comprenant les 4 modules.

Soit à 630 euros TTC, par module.

Possibilité de mettre en place des modalités de paiement avec des mensualités.

Le financement de cette formation est éligible avec votre OPCO.

## Déroulé / contenu de la formation :

## Module 1 : Thème Droit de la donnée personnelle

- Contenu : La protection de la donnée personnelle circulant sur les plateformes, et réseaux sociaux, les nouveaux acteurs et métiers mise en place (*DPO*), leurs missions, le traitement, la collecte, le droit à l'effacement, à l'oubli et la rectification des données sur les serveurs, ainsi que les transferts dans des Cloud européens, français ou des GAFAM.
- La politique de confidentialité et les conditions générales d'utilisation (*CGU*).
- Le régime de sanction et de responsabilité pour défaut de protection.

## Module 2 : Les contrats informatiques sur les marketplaces

Contenu : Les CGV sur les sites d'e-commerce, les traceurs numériques (cookies)  
L'acceptation du contrat par signature électronique.

- Publicité en ligne et protection du consommateur. Contrat de vente, location et achat de matériel informatique (*prestashopaires, manufacturiers, franchisés*).
- Contrat d'hébergement de référencement, contrat de fourniture d'accès, d'infogérance, Contrat de maintenance de services en ligne.
- Les smart-contracts, l'automatisation d'exécution de contrats autonomes.

## Module 3 : Les propriétés intellectuelles

- Contenu : La protection juridique des bases de données, la protection du patrimoine immatériel, des droits d'auteurs et droits sui generis, des marques, nom de domaine. Le copyright, les droits de reproduction et de représentation.
- Les contrats de ventes de logiciels : cession libre de droit et contrat de concession (*données gratuites et mises à disposition du public*).
  - Les mentions légales obligatoires des sites.

## Module 4 : La cybersécurité et robotique

Contenu :

- Le cyberspace : définition, enjeux, acteurs, textes.
- La protection des systèmes d'informations et de l'architecture réseaux.
- La protection légale accordée aux moyens de sécurités informatiques (*biométrie de sécurité, techniques de chiffrement symétrique et asymétrique, la cryptographie*).
- La conception par défaut / conception by design.
- Les chartes éthiques et déontologiques du concepteur d'engins robotiques.
- Sanctions pénales et responsabilité du concepteur en cas de vol, d'intrusion et maintien frauduleux de données au sein de systèmes : Procédure judiciaire en cas de cyber-infractions.
- Cyberattaques sur un intranet (*panorama, cartographie des différentes cyberattaques principes d'identification et d'authentification*)

Moyen d'encadrement : (Formateur) :

Madame Rébecca YEYE/LARIFLA est Juriste de formation, elle s'est spécialisée en Droit du Numérique. Diplômée auprès de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne d'une Maîtrise en Droit des affaires ainsi qu'un d'un Diplôme Universitaire (DU) en Droit du numérique, elle a passé l'examen d'entrée à la profession d'avocat (CRFPA).

Par ailleurs, la formatrice a obtenu une certification de la CNIL en matière de données personnelles, ainsi que de l'ANSSI en matière de cybersécurité.

D'autre part, Mme YEYE/LARIFLA est certifiée "Legal Desinger", avec l'académie d'avocats internationaux

"Legal Creatives", ce qui lui permet de designer des contrats numériques en utilisant cette technique.

Dans la pratique Mme YEYE/LARIFLA a élaboré un logiciel juridique, ce programme informatique vise à la

dématérialisation, la simplification et l'accélération de procédures judiciaires. Ce logiciel a fait l'objet de sélections universitaires et concours internationaux. Mais également, d'une visibilité dans la presse écrite.

Madame YEYE/LARIFLA a écrit un Ebook publié chez Amazon (Kindle) qui traite du Droit de la donnée dans l'utilisation de Podcast, qu'elle met à disposition de ses clients.

**Méthodes mobilisées :** (Moyens pédagogiques et techniques)  
Vous pouvez l'a contacté du Lundi au Vendredi, de 8h à 17h30.

- Légifrance, les jurisprudences (ex : *Google analytics, arrêt Bluetouff*)
- Le code du numérique, code de la cybersécurité, code de commerce, ainsi que le code de la propriété intellectuelle.
- Loi informatique et liberté (LIL), Loi Godfrain, le Règlement Général de la Protection des Données Personnelles (RGPD), la Loi PACTE, la loi pour la Confiance en l'économie numérique (LCEN), Les lois SAPIN, la Loi pour une République Numérique et le Règlement e-IDAS.
- Le Digital Service Acte (DSA), Le Digital Market Act (DMA), le Cloud Acte et le Règlement sur l'intelligence artificielle (IA Acte).

#### Bibliographie :

Pour le Droit de la donnée de la protection des données personnelles :

Matthieu BOURGEOIS, Avocat au Barreau de Paris, "Droit de la donnée" : communication et commerce électronique, Edition LexisNexis, 2017.

Pour le Droit des contrats informatiques et électroniques, Philippe Le Tourneau, Dalloz 12ème édition, 2022-2023.

Pour le Droit des nouvelles technologies avancées :

Robotique, Intelligence artificielle : Maîtres Alain et Jérémie Bensoussan Avocats cabinet Lexing, "IA, Robots et Droit", Edition Bruylant ; théorie et pratiques, 2019.

Pour le Droit de la Cybersécurité :

Olivier de Maison Rouge Avocat au Barreau de Paris, "La gestion juridique des cyberrisques à l'ère immatérielle", Edition LexisNexis, 2018.

Les salles de formation sont équipées d'un rétroprojecteur, ce qui permet de se rendre ensemble dès que nécessaire sur les sites internet d'hébergeurs web tels que IONOS, OVH, Thalès et Google. Mais également sur des prestataires tels que DocuSign, pour la signature électronique. Site internet de l'INPI pour les propriétés intellectuelles, ainsi que de l'AFNIC pour le dépôt des noms de domaines, ou encore de l'APP, pour la protection de la création des programmes, bases de données informatiques.

## Modalités de suivi et d'évaluation :

Questions.

Cas pratique - Résoudre un problème informatique en y apportant des solutions juridiques.

Produits types à fabriquer - Réalisation d'une base de données juridiques, à l'aide d'une interface graphique ou d'un langage de programmation.

Evaluation début et fin de formation.

Feuille d'émargement par demi-journée.